

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.12/4  
11 octobre 2013

---

Réunion du Comité du CTF  
Washington (États-Unis)  
28 octobre 2013

Point 5 de l'ordre du jour

## **PROGRAMMES DEDIES AU SECTEUR PRIVE**

### **RESUME ANALYTIQUE**

## PROJET DE DECISION

Ayant examiné le document CTF/TFC.12/4 intitulé « *Programmes dédiés au secteur privé* », le Comité du fonds fiduciaire exprime son appréciation pour le travail de l'Unité administrative des CIF et du Comité des BMD dans la formulation des quatre propositions.

Le Comité du CTF approuve les propositions de programmes suivantes et demande aux BMD de procéder à l'élaboration de sous-programmes et de projets pour chaque programme conformément aux *Directives opérationnelles pour le secteur privé du Comité du CTF* :

- a) **[Énergies renouvelables à grande échelle** : cette proposition a pour objectif de favoriser un effort de financement mondial afin d'amplifier l'exploitation des énergies renouvelables, à commencer par l'énergie géothermique à grande échelle.
- b) **Le capital-risque pour se prémunir contre les risques réglementaires en matière d'énergie renouvelable** : ce programme propose une approche de l'atténuation des risques réglementaires pour les projets d'énergie renouvelable basée sur un traitement ciblé des risques que présentent les incertitudes liées au régime réglementaire.
- c) **Mini-réseaux d'énergie renouvelable et production d'électricité distribuée** : cette proposition vise à faire appel aux investissements privés pour combler les déficits de financement et pour promouvoir le développement à grande échelle de mini-réseaux d'énergie renouvelable desservant des communautés rurales et mal desservies non connectées au réseau.
- d) **Investissements en fonds propre à l'appui des financements liés au climat** : ce programme vise à trouver des investisseurs institutionnels et privés en fonds propres pour combler les déficits de financement affectant les activités relatives à l'atténuation des effets du changement climatique et au développement à faibles émissions de carbone.]

Le Comité du fonds fiduciaire approuve également les allocations indicatives suivantes des ressources du CTF à chacun des programmes, sur la base de 150 millions de dollars de ressources actuellement disponibles conformément au plafond de surprogrammation convenu. Le Comité du fonds fiduciaire indique également qu'il pourrait envisager d'augmenter ces allocations indicatives initiales si des ressources supplémentaires sont mises à la disposition du CTF.

.../...

Le Comité du fonds fiduciaire demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de le tenir informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des propositions lors de sa prochaine réunion.

## I. INTRODUCTION

1. Le Programme dédié au secteur privé (PDSP) a été formulé en réponse à une demande du Comité du CTF (mai 2013) et vise à financer des programmes ou opérations à grande échelle (en termes de résultats et d'impact de développement, de participation du secteur privé et d'investissements financés par le CTF) et rapides (déploiement plus rapide des ressources du CTF, procédures de traitement plus efficaces), tout en étant fortement liés aux priorités nationales et aux objectifs des programmes du CTF.

2. Le présent document décrit quatre propositions détaillées de programmes potentiels pour le secteur privé, ainsi que des considérations communes à tous les programmes. Chaque proposition de programme contient des projets/sous-programmes qui pourraient être mis en œuvre en plusieurs phases en fonction de la disponibilité des ressources. Dans une première phase, les projets/sous-programmes absorberaient les 150 millions de dollars de ressources existantes du CTF. Ils pourraient par la suite être étendus à d'autres pays associés au CTF ou à une plus grande échelle dans les phases ultérieures (en fonction de la disponibilité des financements).

3. Le CTF est invité à : a) examiner et valider les propositions qu'il souhaite voir développer ; et b) déterminer s'il serait utile de formuler une allocation de financement initiale pour les propositions sélectionnées. Sur la base des orientations reçues, l'Unité administrative des CIF et les BMD développeront et étofferont les propositions choisies.

## II. PRINCIPES GENERAUX

4. Le PDSP n'a pas été conçu pour remplacer le modèle actuel de plan d'investissement piloté par les pays mais plutôt comme un **moyen supplémentaire** d'orienter les fonds vers les investissements dans le secteur privé. Il serait **conforme aux principes et objectifs d'ensemble du CTF**, y compris au cadre des résultats. Par conséquent, les programmes/sous-programmes devront faire la preuve : a) d'un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le long terme ; b) du potentiel de démonstration des activités proposées ; c) de l'impact attendu sur le développement, y compris des avantages indirects ; et d) de possibilités de mise en œuvre, y compris la participation escomptée du secteur privé.

5. Le PDSP continuerait à faire appel à **une gamme d'instruments de financement** et le principe de **concessionnalité minimum** continuerait d'être appliqué. À aucun moment le PDSP ne pourra engager dans un seul pays plus de 30 % des fonds alloués.

## III. CONSULTATION DES PAYS ET PROCESSUS DU COMITE DU FONDS FIDUCIAIRE

6. Les projets/sous-programmes au titre du PDSP seront élaborés en **consultation** avec les parties prenantes et les bénéficiaires des secteurs public et privé des pays concernés et avec leur participation. Le document décrit en détail la démarche à suivre pour assurer la **conformité avec les priorités nationales** ainsi que l'adhésion et la **participation des pays** à différents stades du cycle de développement des programmes/projets.

7. Quatre programmes potentiels sont soumis au Comité du fonds fiduciaire pour examen, sélection et approbation. Les projets/sous-programmes spécifiques seraient soumis au Comité du fonds fiduciaire pour **l’approbation du financement**. Le Comité des BMD examinera toute allocation des BMD par le biais du processus d’examen des projets du CTF et redistribuera les ressources en conséquence.

8. Le suivi opérationnel stratégique du PDSP relèverait de la responsabilité de l’Unité administrative des CIF, en coopération avec le Comité des BMD, sur la base des rapports fournis par les BMD. Ces derniers fourniront des rapports annuels au Comité du fonds fiduciaire conformément aux exigences existantes en matière de **suivi et de communication d’information**.

#### IV. CONSEQUENCES JURIDIQUES ET FINANCEMENT

9. Pour que le Comité du fonds fiduciaire soit autorisé à valider un nouveau modèle d’allocation des ressources du CTF, comme cela est proposé dans le PDSP, il sera nécessaire de **modifier** le *Cadre de gouvernance du CTF* (adopté en novembre 2008 et modifié en décembre 2011). Les modifications devront plus particulièrement porter sur les paragraphes 14 et 15 de la section intitulée *Accès des pays au CTF*.

10. Chaque proposition précise le **niveau minimum de financement** en dessous duquel la mise en place du concept ne serait pas efficace. Il s’agit de la proposition de Phase 1 des programmes. Toutes les propositions ont été conçues en prenant les fonds existants comme point de départ : des financements supplémentaires seront nécessaires pour développer les programmes à plus grande échelle dans les pays pilotes et au-delà. Lorsque cela a été possible, des montants indicatifs pour une telle expansion sont fournis (Phase 2).

#### V. PROPOSITIONS DE PROGRAMMES

11. Quatre propositions de programmes sont présentées, couvrant un large éventail de domaines d’investissement, pays et régions. Chaque proposition précise la BMD désireuse de mettre en place le programme et le montant du financement nécessaire à chaque phase de la mise en œuvre proposée. Tous les programmes proposés ici ne peuvent pas être mis en place immédiatement au vu des 150 millions de dollars de l’enveloppe des ressources disponibles. Le Comité du fonds fiduciaire est donc invité à examiner et valider les programmes qu’il souhaite voir développés.

12. **Énergies renouvelables à grande échelle** : cette proposition a pour objectif de favoriser un effort de financement mondial afin d’amplifier l’exploitation des énergies renouvelables, à commencer par l’énergie géothermique à grande échelle.

13. **Le capital-risque pour se prémunir contre les risques réglementaires en matière d’énergie renouvelable** : ce programme propose une approche de l’atténuation des risques réglementaires pour les projets d’énergie renouvelable basée sur un traitement ciblé des risques que présentent les incertitudes liées au régime réglementaire.

14. **Mini-réseaux d'énergie renouvelable et production d'électricité distribuée** : cette proposition vise à faire appel aux investissements privés pour combler les déficits de financement et pour promouvoir le développement à grande échelle de mini-réseaux d'énergie renouvelable desservant des communautés rurales et mal desservies non connectées au réseau.

15. **Investissements en fonds propre à l'appui des financements liés au climat** : ce programme vise à trouver des investisseurs institutionnels et privés en fonds propres pour combler les déficits de financement affectant les activités relatives à l'atténuation des effets du changement climatique et au développement à faibles émissions de carbone.

16. Les quatre programmes sont décrits de manière résumée dans le corps du texte ; la section intitulée « Les propositions en bref » énumère les principales caractéristiques de chacun d'entre eux sous forme de tableau par souci de commodité. Le document contient également des propositions détaillées concernant les pays ciblés, les obstacles rencontrés, la demande potentielle des marchés, les financements nécessaires, les instruments financiers à utiliser, les parties prenantes, les indicateurs clés et les avantages indirects.